



AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE MARCHE 1% ARTISTIQUE – PROCEDURE ADAPTEE

1 - Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur : Université de la Réunion - Monsieur le Président de l'Université

Correspondant : Mission Patrimoniale - Campus du Moufia -15 avenue René Cassin – BP. 7151

97715 Saint-Denis Messagerie Cedex 9 - Tél. : 0262 93 87 05 – Fax : 0262 93 80 82

Adresse Internet : <http://www.univ-reunion.fr>

Principale (s) activité (s) du pouvoir adjudicateur : Education

Conducteur d'opération : **SODIAC** (Direction Construction et Mandats) - 50 Quai Ouest – BP. 710 – 97474 SAINT DENIS CEDEX - Tél. : 0262 90 21 14

2 - Objet du marché : Création d'une œuvre au titre du 1% artistique dans le cadre de la construction d'un grand amphithéâtre dans le campus du Moufia.

Lieu d'exécution du marché : Saint-Denis – Ile de la Réunion.

3 - Caractéristiques principales :

L'œuvre à créer devra mettre en avant la thématique de la ventilation naturelle et plus généralement de l'air pour un bâtiment public dans le contexte de l'île de la Réunion.

La citation « On peut sculpter l'air » d'Henri Moore est la matrice de la réflexion artistique.

Le bâtiment à usage d'auditorium et de salle de spectacle d'une capacité de 550 places est un travail sur l'architecture bioclimatique, la ventilation naturelle et plus généralement sur la notion de confort thermique en climat tropical.

Cette œuvre s'inscrit à la fois dans le cadre d'une commande publique importante et de qualité à l'Université de la Réunion, puisque de nombreuses œuvres sont déjà présentes sur le campus (Jaume Plensa, Kader Attia ou Saâdane Afif...) mais aussi dans la volonté de promouvoir un projet d'innovation architecturale de développement durable.

4 – Procédure de passation du marché :

Type de procédure : procédure adaptée en procédure restreinte

Décret n°2002-677 du 29 avril 2002 modifié par le décret n°90-2005 du 4 février 2005 relatif à l'obligation de décoration des constructions publiques et précisant les conditions de passation des marchés ayant pour objet de satisfaire à cette obligation pris en application de l'article 71 du code des marchés publics, et consolidé au 02 décembre 2012.

5 – Montant de l'enveloppe de l'opération du 1% artistique

L'enveloppe globale est de 40 000 Euros TTC.

Cette enveloppe comprend :

- les honoraires du ou des artiste(s) lauréat(s)
- les dépenses afférentes à la réalisation de la commande jusqu'à sa réception définitive (conception, réalisation, missions des bureaux d'études et contrôles, acheminement et installation de l'oeuvre ainsi que les taxes afférentes, cession des droits patrimoniaux pour la maîtrise d'ouvrage)
- l'indemnité globale et forfaitaire allouée à chacun des deux artistes présélectionnés non-retenus, cette indemnité étant fixée à 1 500 Euros TTC par artiste.

Concernant l'indemnité allouée aux artistes non-retenus, le maître d'ouvrage, après avis du Comité artistique, peut décider de supprimer ou de réduire le montant de l'indemnité en cas d'insuffisance manifeste du projet présenté.

-les frais de publicité

6 - Conditions de participation :

Modalités de sélection des candidatures :

La sélection se fera à l'examen des dossiers de candidatures sur les capacités techniques et financières, la sensibilité artistique au projet, les références.

Le nombre maximal de candidats qui seront admis à présenter une offre est de : **3**

Situation juridique – capacité économique et financière – références requises

Chaque candidat, ou équipe candidate remettra un dossier constitué obligatoirement des pièces suivantes :

1) les formulaires DC1 et DC2, téléchargeables sur le site : <http://minefe.gouv.fr> (thèmes : Marchés Publics-Formulaires) ;

2) une garantie professionnelle (attestation Maison des artistes ou n° de SIRET, ou équivalent étranger) ;

Et en deux exemplaires papiers et 1 exemplaire numérique (CD, clef USB...) :

3) un dossier de candidature (documents présentés en français) qui comprendra :

- une lettre de motivation d'une page (police Times New Roman / taille 12 / une feuille recto / verso maximum) indiquant si le candidat se présente seul ou en groupement (indiquer alors si solidaire ou conjoint) ;
- pour les personnes morales, la liste de leurs membres qui seront en charge de la réalisation des prestations ;
- un curriculum vitae détaillant plus particulièrement l'activité récente (expositions, publications...) de l'artiste ou de chaque membre de l'équipe d'artistes et ses dernières réalisations ;
- un dossier artistique, (texte sur la démarche artistique, 5 visuels des œuvres significatives et, le cas échéant, celles réalisées dans le cadre de commandes publiques, privées ou de 1%) ;
- A titre facultatif, les coordonnées d'un site internet, catalogue, cd... ;

Chaque artiste devra envoyer son dossier de manière complète, accompagné des pièces demandées, sous peine de voir sa candidature refusée.

7 – Critères d'attribution :

Le jugement des projets sera effectué selon la hiérarchie suivante :

- L'adéquation de la démarche artistique avec le présent programme de la commande artistique ;
- La qualité de la réponse en terme de pérennité et de prise en compte du caractère évolutif du projet, de sécurité et de maintenance de l'œuvre ;
- La faisabilité technique dans le respect du programme artistique, du cadre budgétaire et des délais demandés ;
- La prise en compte des contraintes d'accès par tout type de public (protection et accessibilité).

8 – Conditions de délai :

Date limite de réception des candidatures : 10 juin 2013 à 12H00 (heure locale).

9 – Adresse auprès de laquelle les documents peuvent être obtenus:

SODIAC – Direction Construction et Mandats (adresse citée en 1)

Adresse auprès de laquelle des renseignements d'ordre administratif et technique peuvent être obtenues : M. Jean-Pierre VUILLERMOZ – SODIAC, 50 Quai Ouest – BP 710 -

97474 SAINT-DENIS CEDEX - Tél. : 0262 90 21 14 - Fax : 0262 90 92 00 -
Email : jpvuillermoz@sodiac.fr

Adresse à laquelle les offres/candidatures/projets/ doivent être envoyés :

Uniquement par voie postale :

Les plis sont transmis à l'adresse suivante par lettre recommandée avec accusé de réception portant la mention « Commande artistique pour la conception et la réalisation d'une œuvre d'art dans le cadre de la construction du Grand Amphithéâtre dans le campus du Moufia de l'Université de la Réunion. NE PAS OUVRIR »

M. le Président de l'Université

Service des achats et des marchés publics - bâtiment C - bureau C204 Bâtiment administration Centrale

Campus du Moufia - 15 avenue René Cassin - BP. 7151

97715 Saint Denis Messagerie Cedex 9

Tél. : 0262 93 80 54 - Email : marches@univ-reunion.fr

Les plis devront impérativement parvenir avant le 10 juin 2013 à 12H00 (heure locale). Cachet de la poste faisant foi, au service mentionné ci-dessus. A défaut, ils ne pourront être examinés et seront retournés à leur expéditeur.

Instance chargée des procédures de recours :

Tribunal administratif de Saint-Denis - 27 rue Félix Guyon - BP 2024 - 97488 ST DENIS CEDEX

Tél. : 0262 92 43 60 - Fax : 0262 92 43 62

Email : greffe.ta-saint-denis-de-la-reunion@juradm.fr

Date d'envoi du présent avis à la publication : 10 mai 2013